

DECRET N° 2004-558 DU 30 SEPTEMBRE 2004

Portant nomination de Monsieur Jean
ZOUMENOU en qualité de Directeur
Régional Atlantique-Littoral – Ouémé-
Plateau de l'Enseignement Technique et
de la Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-449 du 12 août 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 septembre 2004 ;

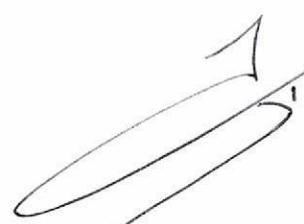
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean ZOUMENOU est nommé Directeur Régional Atlantique-Littoral – Ouémé-Plateau de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 septembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Le Ministre de l'Enseignement
Technique et de la Formation
Professionnelle,



Grégoire LAOUROU.-



Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 METFP 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP
3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1